

# Fiche action N°3 : Transformer nos atouts en moteurs de développement

Les éléments ci-dessous sont donnés à titre indicatif.

L'éligibilité d'un projet et les conditions d'intervention qui lui seraient applicables ne pourront être déterminées que sur la base de la fiche action complète et de l'instruction par le service LEADER.

## Objectifs

- ✓ Réaliser les infrastructures concourant à la concrétisation des moteurs de développement
- ✓ Créer de nouveaux produits / nouvelles prestations (touristiques, culturels, de services) à destination des professionnels et du grand public
- ✓ Construire des collaborations entre acteurs socio-économiques
- ✓ Sensibiliser les publics à la connaissance et la préservation des patrimoines et des savoir-faire

## Descriptif des actions pouvant être

### Sous-action 1 : Création d'un pôle dédié aux Métiers d'art

Aménagement, équipement, animation d'un pôle dédié aux métiers d'art.

### Sous-action 2 : Mise en place d'une plateforme de rénovation énergétique du logement privé

Animation dédiée à la mise en œuvre de la plateforme de rénovation énergétique.

### Sous-action 3 : Aménagement touristique de la Dolce Via, voie douce de la vallée de l'Eyrieux

Travaux d'aménagement de la voie douce.

### Sous-action 4 : Valorisation du patrimoine géologique à travers le label Geopark

Actions d'animation pour la connaissance, la conservation et la valorisation du patrimoine géologique.

### Sous-action 5 : Création du parcours artistique « Partage des Eaux »

Aménagement du parcours artistique, soutien à la création des œuvres d'art et à l'animation autour du projet.

### Sous-action 6 : Développement des « Bistrot de Pays® »

Actions d'animation dédiées au réseau des « Bistrot de Pays® »

## Bénéficiaires

**Pour l'ensemble des sous-actions :**

EPCI et Syndicats Mixtes

Egalement, pour la sous-action 1 :

Etablissements publics, associations loi 1901

Egalement, pour la sous-action 4 :

Etablissements publics, communes

## Modalités

**Plancher de dépenses HT : 5 000 €**

**Taux d'Aide Publique Fixe : 100%**

## Fiche action N°4 : Déployer des dispositifs d'accompagnement des

**Les éléments ci-dessous sont donnés à titre indicatif.**

L'éligibilité d'un projet et les conditions d'intervention qui lui seraient applicables ne pourront être déterminées que sur la base de la fiche action complète et de l'instruction par le service LEADER.

### Objectifs

- ✓ Tester de nouvelles formes d'accompagnement de l'entrepreneuriat
- ✓ Faire émerger de nouvelles activités (idées ou projets viables)
- ✓ Consolider l'ESS comme un mode d'entreprendre à part entière et d'utilité sociale
- ✓ Développer des modes d'apprentissage adaptés aux enjeux du territoire et de demain
- ✓ Augmenter les compétences du territoire (porteurs d'idées/de projets, entreprises, associations, collectivités)

### Descriptif des actions pouvant être

#### **Sous-action 1 : Expérimentation d'un « Atelier des projets »**

Soutien à une animation dédiée à l'Atelier des projets, dispositif d'appui à l'émergence de projets par un accompagnement destiné aux porteurs d'idées ou d'envies (tout public souhaitant entreprendre sur le territoire).

#### **Sous-action 2 : Construction d'offres d'activités économiques rurales**

Soutien à une animation dédiée à la création ou au maintien d'activités à l'échelle du Centre Ardèche : détection de potentiels d'activités économiques, définition d'offres d'activités économiques viables, recherche et accompagnement de porteurs de projets ;

#### **Sous-action 3 : Déploiement d'un pôle ressources économie sociale et solidaire**

Soutien à une animation dédiée à la mise en œuvre d'un pôle ressources économie sociale et solidaire (ESS) : accompagnement de projets relevant de l'ESS, mise en réseau des acteurs de l'ESS, étude de potentiels d'activités dans le champ de l'ESS.

#### **Sous-action 4 : Mise en place et déploiement de nouveaux modes d'apprentissage**

Soutien à une animation dédiée à la mise en œuvre de l'Université territoriale d'entreprises, dispositif associant les universités, les entreprises et le territoire visant à faire du GAL un « territoire apprenant » par le développement des compétences R&D en mobilisant les ressources universitaires et par de nouveaux outils pédagogiques et modes d'apprentissage.

### Bénéficiaires

Syndicats Mixtes ;

Associations loi 1901 œuvrant dans les domaines de l'emploi, de la formation, du développement économique ou de la création d'activités.

### Modalités

#### **Taux d'Aide Publique Fixe :**

Sous-actions 1 et 2 : 90%

Sous-action 3 : 80%

Sous-action 4 : 100%

Les opérations pluriannuelles ne peuvent être soutenues plus de 3 années consécutives.

## Fiche action N°5 : Favoriser le développement de modèles

**Les éléments ci-dessous sont donnés à titre indicatif.**

L'éligibilité d'un projet et les conditions d'intervention qui lui seraient applicables ne pourront être déterminées que sur la base de la fiche action complète et de l'instruction par le service LEADER.

### Objectifs

- ✓ Faire émerger et accompagner des communautés de co-workers sur l'ensemble du GAL, et principalement sur les zones rurales
- ✓ Expérimenter des activités économiques s'inscrivant dans les modèles économiques innovants : économie circulaire, économie de la fonctionnalité, économie des circuits courts, économie collaborative
- ✓ Tester de nouvelles formes d'appui à l'entrepreneuriat

### Descriptif des actions pouvant être

**Sous-action 1 : Développement des espaces collaboratifs de travail, de projets, de conception et de fabrication**

Soutien aux actions d'animation et de communication visant l'émergence de communautés d'utilisateurs d'espaces collaboratifs et leur mise en réseau ;

Soutien aux études, travaux d'aménagement et équipements d'espaces collaboratifs.

---

**Sous-action 2 : Emergence de modèles économiques et d'appui à l'entrepreneuriat innovants**

*Cette sous-action se met en œuvre par appel à projets ou à candidatures.*

### Bénéficiaires

Syndicats Mixtes, EPCI, communes, établissements publics ;

Associations loi 1901 ;

Micro et petites entreprises.

Syndicats professionnels

### Modalités

**Sous-action 1 :**

**Taux d'Aide Publique Fixe : 100%**

**Sous-action 2 :** Appel à candidatures en cours

*Les modalités sont définies dans l'appel à candidatures.*